



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EXTENSION DU SÉGUR

183 € net pour les agents territoriaux : personne ne veut payer ???

À Paris
6 avril 2022

Le CSFPT du 6 avril a examiné des décrets issus des annonces de la conférence sociale et des transpositions des accords du Ségur. Ces dispositions vont permettre un premier niveau de revalorisation pour certains métiers mais sans obligation pour les employeurs territoriaux.

Une prime sous condition

Contrairement aux collègues des EHPAD territoriaux, qui bénéficient depuis l'année dernière d'augmentation sous forme de point d'indice (CTI), la prime de revalorisation présentée dans ces décrets n'est pas automatique. Elle nécessite que la collectivité la délibère, cette dernière peut donc refuser cette augmentation ! La position des employeurs territoriaux refusant de prendre part au vote interroge sur leur volonté de revaloriser ces métiers.

« Les agents territoriaux sont les otages du financement de ces revalorisations. Tout le monde s'accorde à dire que ces métiers sont dévalorisés, pas assez rémunérés, en manque d'attractivité mais personne ne veut financer leurs augmentations. La libre administration des collectivités sert ici, une fois de plus, de prétexte alors que ces revalorisations sont attendues et méritées. Qui parle d'équité ? » explique Jacques Lager, secrétaire général d'Interco Cfdt.

Qui sera concerné ?

Certains métiers du social : agents publics titulaires et contractuels de la fonction publique territoriale exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que les agents paramédicaux et de la filière socio-éducative.

Médecins coordonnateurs en EHPAD : ces médecins vont voir leur rémunération évoluer ainsi que les médecins de PMI suite à un amendement du Gouvernement.

Sage-femmes : ces dernières vont bénéficier comme leurs homologues de la fonction publique hospitalière de la revalorisation de leurs grilles et de la prime de 183 € mais sans prime médicale.

La Cfdt revendique encore et toujours la mise en place d'une prime « médicale » à l'instar de la FPH afin de prendre en compte les activités médicales qu'ils ou elles sont amenées à faire (prescriptions, IVG...). Cette prime peut être mise en place rapidement dans le RIFSEEP des collectivités concernées.

Ne laisser personne de côté

Pour les autres métiers de ces filières qui restent oubliés, **la Cfdt continue** de lutter pour la revalorisation de tous les agents **notamment** les ATSEM et tous les métiers de la petite enfance, les assistants familiaux et maternels, les agents techniques et administratifs des services et établissements sociaux, les faisant fonctions sur d'autres grades, AMP, AESH, auxiliaires de soin dentaire...

Il manque une volonté politique des employeurs publics et du Gouvernement de financer ces revalorisations. Après les annonces de façade, il faut maintenant des actes, notamment de la part des Départements qui s'y sont engagés par la voix du président de l'ADF. Pour la Cfdt, la négociation continuera jusqu'à la prise en compte de tous les agents concernés.

SERVICE DE PRESSE

Tél : 06 71 60 46 36
mmennella@interco.cfdt.fr

Marie Mennella
Secrétaire nationale

INTERCO.CFDT.FR

La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales Cfdt de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.